

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 18
Absent excusé ayant donné procuration	: 01
Absent	: 00

Date de la convocation : 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, **le mercredi 20 mai à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

18 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Julie PONTONNIER, Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALETTES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

1 membre absent ayant donné procuration :

Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Secrétaire de séance : Philippe BOUTONNET

DELIBERATION N° 31/2026 RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE MARCHE

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-2,

Vu la délibération n°12/2026 de la Commune de Mons créant les commissions extra-municipales et désignant leurs membres,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2143-2 permet au Conseil municipal de créer « *des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune* ». Ces comités, composés d'élus, peuvent comprendre des personnes non élues qui n'appartiennent pas au Conseil municipal, notamment

des représentants des associations locales.

Ces comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et les équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Sur proposition du maire, il appartient au Conseil municipal de fixer la composition de ces Commissions. Il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres au sein de la Commission extra-municipale marché. **Sont candidates :**

- Monique BELLEGUEULE,
- Marie-Ange BRIOTTET,
- Hélène CAMPLO-ROBERT,
- Maryse CEREDE,
- Martine FABRE,
- Françoise GARRIGUES.

Entendu l'exposé et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et considérant les candidatures ci-dessus, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Sont proclamées membres de la commission extra-municipale marché :

- Monique BELLEGUEULE,
- Marie-Ange BRIOTTET,
- Hélène CAMPLO-ROBERT,
- Maryse CEREDE,
- Martine FABRE,
- Françoise GARRIGUES.

La commission extra-municipale « Marché » est composée des membres suivants : Solange HOLLARD, Véronique DOITTAU, Monique BELLEGUEULE, Marie-Ange BRIOTTET, Hélène CAMPLO-ROBERT, Maryse CEREDE, Martine FABRE, Françoise GARRIGUES.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

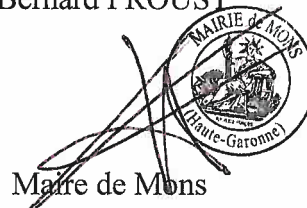
Fait à Mons, le 20 mai 2026

Philippe BOUTONNET



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>